

témoins, et jusqu'à cinq ans à partir de l'injection de fluides, la production ne commençant qu'au cours de la septième année.

L'important investissement "anticipé" doit être effectué avant que le pétrole supplémentaire ne commence à couler. Le long délai qui précède l'acquisition de connaissances sur le gisement implique des risques additionnels concernant les pertes de fluide d'injection, les dommages aux puits ou les réactions chimiques néfastes associées à certaines méthodes de récupération améliorée.

Les sociétés n'investiront pas dans des entreprises aussi incertaines et risquées du point de vue technique à moins que l'aspect économique de la situation ne promette un rendement suffisant des investissements. Dans le cas du pétrole lourd, les risques techniques ont des répercussions particulières du fait que les motifs économiques sous-tendant l'exploration et l'exploitation primaire et secondaire ont toujours été marginaux par rapport à ceux ayant trait à l'exploitation de l'huile légère. Les préoccupations spéciales concernant la récupération améliorée du pétrole lourd portent notamment sur la faible profondeur de la plupart des gisements et sur les problèmes techniques associés à la manutention du brut visqueux.

(2) Risques économiques

Comme il a été indiqué ci-dessus, les investissements dans les entreprises de récupération améliorée dépendent de la possibilité que croit avoir l'investisseur de récupérer son investissement dans un nombre d'années raisonnable. Le prix du pétrole n'est qu'un des facteurs qui influencent la décision en matière d'investissement. C'est le profit, défini comme le montant qui reste au producteur après déduction de tous les impôts et redevances des gouvernements, provincial et fédéral, ainsi que les dépenses d'exploitation qui inciteront l'investisseur à mettre ou non un projet de l'avant. Au Canada jusqu'à maintenant, les faibles profits réalisés par l'industrie ont entravé la plupart des projets de récupération, à part les plus séduisants.